



## Invalidite 2 retraite obligatoire à quel age 60 ou 62 ans

Par **NINE42**, le **19/09/2014** à **16:18**

Bonjour,

Je suis née en 08/1956 et après 12 mois d'arrêt de travail, le médecin conseil qui m'a convoquée m'a annoncé qu'elle me mettrait directement en invalidité 2. J'ai reçu aujourd'hui le mail m'annonçant l'arrêt des IJSS au 31/10.

Je voudrais savoir quelle en sera l'incidence sur ma retraite ? Je n'aurais pas eu de toutes façon mes trimestres complets à 62 ans âge légal pour ce qui me concerne ?

Est ce que les trimestres seront cotisés et pris en compte ?

Ma complémentaire me permettra d'arriver jusqu'à la retraite sereinement, mais après ?

Est on obligée de prendre la retraite à 60 ANS, Ce qui arrêtera la pension (plus intéressante pour moi) plus tôt que 62 a ?

Merci si quelqu'un peut me renseigner à ce sujet, je n'arrive pas à confirmer : certains articles font état de 60 ans obligés par la SS en cas d'inaptitude suite invalidité , et d'autres 62 ans ?

Cordialement